

conférentiels de campagnards, soupçonnés d'être hostiles à son gouvernement.
 Comme on le voit, les chances de l'insurrection polonaise augmentent chaque jour. Le réveil se fait entendre de tous les côtés et le temps n'est peut-être pas éloigné où la Russie, impuissante à comprimer le mouvement, verra la Pologne chasser jusqu'au dernier de ses persécuteurs.
 La rupture du télégraphe russe, du côté de Kieff, est attribuée aux ordres émanant du gouvernement moscovite. Cet ordre a été donné dans le but de laisser ignorer qu'un soulèvement vient d'éclater dans la Petite-Russie.

Le *Journal de Posen* annonce que le grand-duc Constantin a adressé à l'Empereur un rapport sur la situation de l'armée russe dans le royaume de Pologne. D'après ce rapport, l'armée russe avait, depuis le commencement de l'insurrection, perdu 23,000 hommes tant dans ses combats avec les insurgés que par les maladies.

Hier, à Berlin, la session législative a été close. Il a été donné lecture d'un message où il est dit que le roi maintiendra la puissance de la couronne intacte, et ne permettra pas qu'on change le centre de gravité du pouvoir. La lettre royale, dit-on terminant : « Les ministres possèdent ma confiance, et leurs actions ont mon assentiment. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence *Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Jeddo, 26 mars.
 L'amiral Kuper était arrivé avec quatre navires. L'amiral Jaurès était attendu. En présence des forces réunies de la France et de l'Angleterre, on ne faisait pas doute que le Japon accordât satisfaction aux réclamations des Européens.

Londres, 27 mai.
 On assure qu'à la suite d'instructions de son gouvernement qui lui ont été apportées par le dernier paquebot, M. Mason, envoyé des Etats confédérés à Londres, vient de partir pour Paris.

Marseille, 27 mai.
 Le paquebot d'Italie est arrivé aujourd'hui en retard, par suite du mauvais temps.

Les lettres de Rome, du 23, disent que le Pape a donné 400,000 fr. sur sa cassette particulière à la ville d'Anagni pour des travaux publics. Soixante-quatre évêques ou administrateurs de diocèses, dans le royaume de Naples, ont protesté contre le décret du gouvernement italien qui interdit la publication des décisions de Rome sans l'approbation royale.

Vienne, 27 mai.
 Le *Botschaster* s'occupe de la question de Pologne. Ce journal pense que, si la guerre venait à éclater, l'Autriche garderait une stricte neutralité.

Breslau, 27 mai.
 On mande de Kalisch, le 24, à la *Gazette de Breslau* : Aborski a obtenu hier dans les environs de notre ville, un avantage marqué sur les troupes russes.

Berlin, le 27 mai.
 Chambre des Députés.
 Le président donne lecture d'une réponse royale, non contresignée par les ministres qui maintient les idées émises dans le dernier message. Le roi déclare que la situation du pays lui est connue, et que la Chambre, dans les questions étrangères, a profondément affligé S. M. La Prusse n'est pas plus isolée que les autres puissances. Plusieurs députés ont menacé de ne pas accéder au gouvernement les moyens de faire la guerre; le roi s'opposera vigoureusement à toute tentative pour élargir le cercle des droits constitutionnels de la Chambre; il maintiendra la puissance de la couronne intacte et ne permettra pas qu'on change le centre de gravité du pouvoir.
 La lettre royale dit en terminant : « Les ministres possèdent ma confiance et leurs actions ont mon assentiment. »
 M. le comte d'Eulenburg, ministre de l'intérieur, annonce, après la lecture de cette lettre, que la clôture de la session aura lieu aujourd'hui à deux heures de l'après-midi, à la salle Blanche (château du roi).
Cracovie, 26 mai.
 L'insurrection a pris de nouveaux développements dans le palatinat d'Augustow. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Varsovie. Parmi les personnes enfermées à la citadelle se trouvent la comtesse Szymanowska et M. Louis Gorski.

LE CANAL DE SUEZ ET L'ANGLETERRE.

Les concessions que nous n'avons cessé de faire dans ces derniers temps à l'Angleterre continuent à porter leur fruit. Notre magnanime alliée vient de nous donner un nouveau gage de sa loyale amitié et de la sincérité de son libéralisme commercial. Il est deux faits qui sont aujourd'hui passés à l'état d'évidence dans le monde entier. Le premier, c'est l'utilité universelle du percement de l'isthme de Suez, la possibilité, même la facilité de son exécution et la solution incontestable du problème par suite de l'avancement des travaux et des expériences qui en résultent. Le second, c'est la répugnance du gouvernement anglais et son opposition plus ou moins souterraine mais acharnée contre cet ouvrage désiré par toutes les nations.
 L'Angleterre nous prêche sans doute en théorie les principes de la libre concurrence, mais en pratique elle les entend de

façon à se réserver autant qu'elle peut le monopole des mers et notamment à interdire à tous les pavillons Facés des mers asiatiques où elle prétend dominer non seulement en maîtresse absolue mais encore en maîtresse exclusive.

Voilà tout le secret de sa résistance à l'ouverture du canal des deux mers.
 Dans ces derniers temps on avait cru que le gouvernement anglais avait enfin senti tout ce que cette opposition avait d'odieux, tout ce qu'elle lui valait d'impopularité et de défiances en France et en Europe et deux incidents successifs étaient venus dans une grande mesure motiver cette croyance.

Il y a deux ans, le représentant de l'Angleterre en Egypte, M. Colquhoun, était allé visiter les travaux de l'isthme. Il avait exprimé pour cette grande entreprise toute ses sympathies et toute son admiration et, dans un banquet qui lui avait été offert par les travailleurs du canal, il avait porté à leur succès un toast enthousiaste.

L'hiver dernier, l'ambassadeur de S. M. britannique à Constantinople, sir Henri Bulwer, est allé de ses yeux vérifier l'état d'avancement du canal. Dans cette visite, il s'est montré étonné et émerveillé. Il était très-permis de conclure des paroles qu'il a prononcées dans cette circonstance que le canal de Suez avait en lui un partisan de plus. C'était une illusion et d'après ce que nous apprend le *Manchester Guardian* sur une correspondance d'Alexandrie du 11 avril, sir Henri Bulwer n'avait trouvé dans la situation satisfaisante des travaux qu'une raison de plus pour redoubler de compression et d'intrigue auprès de la Porte ottomane afin d'entraver ou d'arrêter ces progrès menaçants.

En effet nous savons aujourd'hui que depuis son retour sur les bords du Bosphore, l'ambassadeur anglais a employé toute son influence et toute son ardeur à entraîner le gouvernement turc à des démonstrations hostiles contre le canal. Avec quelques membres du divan, parmi lesquels nous n'hésitons pas à citer Fuad-Pacha et Aali-Pacha, il a ourdi contre le percement de l'isthme toute une conjuration savante dont nous donnerons rapidement les détails.
 Le sultan avait résolu d'aller en Egypte faire une visite au vice-roi. Cette décision a-t-elle été inspirée à sa Hauteur par l'ambassadeur lui-même ou, la voyant spontanée, a-t-il pris le parti d'en profiter pour la réalisation de ses desseins? C'est ce qui est encore un peu obscur. Mais s'il faut s'en rapporter à la logique des faits, la pensée du voyage aurait été inspirée par l'ambassadeur lui-même; seulement, pour endormir ses adversaires et les surprendre, il aurait fait répandre par la presse anglaise que ce projet n'avait pas son approbation et il faisait dire qu'il était appuyé par l'ambassadeur de France, ce qui était le contraire de la vérité.

Pendant ce temps-là, immédiatement avant le départ du sultan, un conseil de ministres était tenu à Constantinople sous la direction de sir Henri Bulwer et dans ce conseil des déterminations étaient prises qui sont consignées dans une note dont nous parlerons tout à l'heure.
 L'ambassadeur britannique ne se contentait point de ce premier succès; il savait que le sultan avait plusieurs fois manifesté des sentiments favorables à l'exécution du canal. Il fallait dompter ces sympathies et l'obliger à se faire aussi l'instrument de la conjuration. Dans ce but, le diplomate obtint plusieurs audiences de ce souverain, et enfin tout le plan de l'intrigue fut arrêté.
 En arrivant en Egypte, guidé et gouverné par Fuad-Pacha, le sultan devait faire acte d'autorité et prononcer contre le canal de Suez un discours qui ne pouvait manquer de jeter le désarroi dans le gouvernement égyptien, et de produire, dans la population indigène et européenne, la plus désastreuse sensation contre l'affaire.

P. B.—S. DARNIS.
 (La fin au prochain numéro).
CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.
 Extrait du décret organique pour l'élection des députés au Corps législatif. (Promulgué le 2 février 1852).
 Art. 35. Quiconque étant chargé, dans un scrutin, de recevoir, compter ou dépouiller les bulletins contenant les suffrages des citoyens, aura soustrait, ajouté ou altéré des bulletins, ou lu un nom autre que celui inscrit, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans, et d'une amende de 500 fr. à 5,000 fr.
 Art. 36. La même peine sera appliquée à tout individu qui, chargé par un électeur d'écrire son suffrage, aura inscrit sur le bulletin un autre nom que celui qui lui était désigné.
 Art. 38. Quiconque aura donné, promis ou reçu des deniers, effets ou valeurs quelconques, sous la condition soit de donner ou de procurer un suffrage, soit de s'abstenir de voter, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 500 fr. à 5,000 francs. Seront punis des mêmes peines ceux qui, sous les mêmes conditions, auront fait ou accepté l'offre ou la promesse d'emplois publics ou privés. — Si le coupable est fonctionnaire public, la peine sera du double.
 Art. 39. Ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, auront déterminé à s'abstenir de voter, ou auront influencé un vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 1,000 fr. La peine sera doublée si le coupable est fonctionnaire public.

Art. 40. Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux, ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné des suffrages, déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr.

Art. 47. La violation du scrutin faite par les membres du bureau, soit par les agents de l'autorité préposés à la garde des bulletins non encore dépouillés, sera punie de la réclusion.

Extrait du décret réglementaire pour l'élection au Corps législatif (promulgué le 2 février 1852).

Art. 20. Nul électeur ne peut entrer dans le collège électoral s'il est porteur d'armes quelconques.

Art. 21. Les électeurs apportent leur bulletin préparé en dehors de l'assemblée.

Art. 22. L'électeur remet au président son bulletin fermé. Le président le dépose dans la boîte du scrutin, laquelle doit, avant le commencement du vote, avoir été fermée à deux serrures, dont les clés restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre celles du scrutateur le plus âgé.

Art. 26. Les boîtes du scrutin sont scellées et déposées pendant la nuit au secrétariat ou dans la salle de la mairie. Les scellés sont également apposés sur les ouvertures de la salle ou des boîtes ont été déposées.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser la circulaire suivante aux chambres de commerce, relativement à des fraudes au préjudice, du commerce français à Amsterdam :

Paris, 15 mai 1863.
 Messieurs,
 Mon département a eu plusieurs fois l'occasion, dans ces dernières années, de prélever nos fabricants et négociants, soit par l'intermédiaire des chambres de commerce, soit par la voie des journaux, contre le danger d'expédier des marchandises à l'étranger sans avoir, au préalable, pris des informations sur l'honorabilité et la solvabilité des destinataires. Ces avertissements réitérés n'ont pas été, j'aime à le croire, complètement inutiles, mais ils n'ont pas été toujours suffisants, et c'est encore d'escroqueries commises au préjudice de maisons françaises que je viens vous entretenir.

Voici les faits tels qu'ils résultent d'une communication que je viens de recevoir d'Amsterdam.
 Des individus de cette ville, se disant négociants ou commissionnaires, réussissent à obtenir des consignations de marchandises étrangères, surtout françaises; puis ils disparaissent subitement, sans qu'on puisse retrouver leurs traces. Ces fraudes paraissent s'exercer principalement au détriment du commerce de Paris, de Lyon, de Bordeaux et de Marseille. Cinq faits de cette nature ont été portés, en quelques mois, à la connaissance du consul général de France à Amsterdam, et il est à craindre que le nombre des fabricants ou négociants français qui se trouvent ainsi victimes de leur trop grande confiance ne s'arrête pas à ce chiffre.

Je vous prie, messieurs, d'avertir le commerce de votre place, afin de le mettre en garde contre les demandes de consignations qui émanent d'industriels étrangers, dont la solvabilité n'est pas suffisamment garantie.

On nous écrit pour nous demander si la récente loi sur les levées supplémentaires des lettres mises tardivement à la poste sera bientôt mise à exécution à Roubaix.

Nous savons que cette mesure doit être très prochainement adoptée dans plusieurs grandes villes et nous croyons qu'il serait utile d'en réclamer l'application auprès de l'administration supérieure.

Mardi après midi un accident grave est arrivé rue de la Rondelle.

Un homme tirait seul une voiture évidemment trop lourde. Dans un effort qu'il fit le pied lui manqua; il tomba, et sa tête porta sur le bord du trottoir. On le releva. Tous les efforts furent inutiles pour le secourir; quelques instants après il mourait et fut transporté à l'hôpital dans cette même voiture, cause certaine de sa mort.

La mort de cet ouvrier ne peut, nous assure-t-on, être attribuée à une de ces imprudences si communes et qui ont fréquemment un résultat fatal. Avant de s'atteler à cette voiture, il avait éprouvé une grande émotion et l'on présume que sa chute a eu pour cause première un étourdissement.

Un ouvrier, employé à la station de Tournay, s'est pendu hier matin à un arbre, au hameau de la Carlière près de Wattrelos.

Ce malheureux ouvrier était depuis quelques jours profondément affecté par suite des conséquences que pouvait avoir son inconduite. Il avait, dit-on, reçu de sévères réprimandes pour négligences d'une nature assez grave.

S'il faut en croire le *Courrier de Saint-Etienne*, le ministre des finances vient de décider que, cette année, les propriétaires de chevaux et de voitures qui ont fait des déclarations spontanées, quoique tardives, ne seront pas soumis à la double taxe; les préfets sont chargés de faire ce dégrèvement d'office.

Quatre-vingt-deux hommes se sont présentés pendant le mois de mai dans le département du Nord comme remplaçants par voie administrative. Quarante-trois seulement, dont dix-neuf de l'arrondissement de Lille, ont été reconnus aptes au service militaire.

On lit dans la *Semaine financière* de Bruxelles :

Les actions Bruxelles-Lille-Calais n'ont pas eu, paraît-il, le succès qu'on espérait. — Nous croyons que ce résultat est dû à deux causes distinctes. — La première, c'est la nouveauté apparente de la combinaison adoptée par la Société et dont le public n'a pas saisi de prime-abord le mécanisme; la seconde, c'est que le prospectus battait un peu trop la grosse caisse. — Quand les perspectives offertes paraissent trop séduisantes, les tempéraments prudents craignent le bloc enferrmé.

Avis à MM. les fabricants.

Une nouvelle machine, à marche continue, pour gazer et griller les fils, système nouveau offrant une grande économie et n'exigeant ni bobinage ni débouinage, sera visible le dimanche 31 mai, de 9 heures à midi, et fonctionnera le lundi 1^{er} juin de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures, chez M. Ryo-Catteau, mécanicien, rue Pélar.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 1^{er} juin, à 8 heures du soir.
 DES MÉTAUX (Suite).
 Procédé de Berzelius et Dulong pour la synthèse de l'eau. — Hydrates. — Action des oxacides et des hydracides sur les oxydes métalliques.
 Des sels. — Nomenclature des sels. — Sels acides, sels basiques et sels neutres. — Sels doubles. — Comparaison entre l'ancienne nomenclature et la nouvelle. — Quelques mots sur Guyton de Morveau.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 3 juin, à 8 h. du soir.
 1^o PHOTOGRAPHIE. (Suite).
 Reproduction des couleurs sur une couche sensible. — Image photo-chromatique du spectre solaire. — Reproduction des estampes coloriées. — Applications diverses de la photographie : photomètre chimique, gravure héliographique, hélioplastie, photo-lithographie. — Images de M. Moser.
 2^o Absorption et réflexion de la lumière par l'atmosphère. — Crépuscule. — Couleurs de l'aurore. — Hauteur de l'atmosphère déduite du crépuscule. — Pronostics tirés du crépuscule.
 Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 27	le 28	hausse	bausse
3 0/0 ancien.	69.40	69.30	»	»
4 1/2 au compt.	97.00	97.00	»	»

Tribunaux.

On se rappelle que le tribunal de Dijon, dans le courant d'avril, avait condamné M. Chapelon, un des commissaires de police de cette ville, à 300 francs de dommages-intérêts envers M. de Vesvrotte, pour arrestation illégale et arbitraire de ce dernier à une des représentations du *Fils de Giboyer*.

M. Chapelon ayant formé opposition à ce jugement rendu par défaut, l'affaire est revenue à l'audience du 19 mai. Le tribunal a débouté purement et simplement M. Chapelon de son opposition, en le condamnant aux dépens de l'instance.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 27 mai 1863.
 De superbes épreuves photographiques des monuments de Puebla et de Mexico, ainsi que des étranges monuments indiens qui se trouvent sur la route parcourue par nos troupes, sont déjà exposées chez les marchands d'estampes parisiens où elles excitent l'admiration des curieux.

On écrit de Saint-Petersbourg, le 14 mai, que la santé de l'impératrice de Russie inspire de vives inquiétudes. Plusieurs des plus célèbres médecins russes se sont réunis pour une consultation.

La santé du roi des Belges, dit le *Morning-Herald*, est encore dans un état fort précaire, et à la cour on a de très vives inquiétudes sur l'issue de sa douloureuse maladie. Lundi, M. Henry Tompson, le célèbre chirurgien de Wimpole-street, est parti pour Bruxelles d'où il avait été appelé. On espère qu'il pourra procurer quelque soulagement à l'auguste malade, et prolonger ses jours.

On écrit de Berlin que M. de Bismark, président du conseil des ministres, a reçu il y a quelques jours une lettre signée : *La Commission des bourgeois de Varsovie*. L'enveloppe portait le timbre de la poste d'Ottocroy, près de Thorn. Avec cette lettre, M. de Bismark reçut un joli coffret en bois qui renfermait une corde avec laquelle il est condamné à se pendre. La corde, très bien arrangée, est décorée d'un nœud noir et blanc.

Des groupes nombreux d'ouvriers an-

glais parcourent les boulevards et les rues de Paris. Ils sont délogés par les corporations de Londres pour venir visiter notre capitale.

M. de Lesseps est attendu en France. Il profitera, dit-on, de l'invitation que lui aurait adressée le prince Napoléon de le prendre à son bord.

Dans tous les cas M. de Lesseps doit être à Paris pour le 1^{er} juillet, époque à laquelle a été renvoyée la réunion générale des actionnaires de l'Isthme de Suez.

Le gérant du *Mémorial des Deux-Sèvres*, de Niort, une des feuilles démocratiques des départements, est cité à comparaître, le 29 mai, devant le tribunal correctionnel pour avoir publié un article dans lequel se trouvait une circulaire électorale du docteur Morin. L'assignation porte que le ministère public demandera la suppression du journal.

Le *Courrier de Saint-Etienne* est déferé aux tribunaux; il publie la lettre suivante que lui adresse le maire de la ville :
 Monsieur le rédacteur.

L'article que vous avez publié dans votre journal d'hier sur les listes électorales et la distribution des cartes est un nouvel outrage à l'administration municipale. Malgré tout le regret que j'en éprouve personnellement, je suis forcé, dans l'intérêt de la dignité des fonctions de maire, de le déferer aux tribunaux. Je dépose donc ce matin même une plainte au parquet de M. le procureur impérial.

On n'a pas perdu de vue les difficultés survenues entre le Brésil et l'Angleterre par suite de la conduite si blâmable de M. Christie, représentant de cette dernière puissance. Le gouvernement brésilien ayant fait signifier à l'Angleterre qu'il exigeait une réparation immédiate, le roi des Belges fut choisi pour arbitre; on attend d'un jour à l'autre la décision. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans une correspondance particulière :

« On croit que la décision sera favorable au Brésil et que l'Angleterre finira par désavouer M. Christie.

« Ces incidents se renouvellent assez fréquemment, et l'insolence des agents anglais vis-à-vis des petites puissances est devenue proverbiale.

« Aussi, comme nos bons voisins rongent leur frein, quand ils ont affaire avec les Yankees.

« Ceux-là ne craignent pas les violences de l'Angleterre ou de ses agents; et dût une flotte anglaise aller un jour bombarder New-York, l'orgueil américain ne céderait pas d'une ligne.

« Nos nationaux eux-mêmes ont eu souvent à souffrir des vexations des autorités anglaises, soit sur les côtes d'Afrique soit ailleurs.

« Il ne se passe guère d'années sans que des réclamations ne parviennent au gouvernement. Ces faits prouvent que, malgré les bonnes relations officielles des deux gouvernements, il existe de vieux germes de rivalité que tous les traités du monde ne parviendront JAMAIS à effacer.»

L'Angleterre, qui n'est forte qu'avec les faibles, ne pourra pas toujours reculer devant les grandes puissances.

Un temps viendra inévitablement où la somme immense de haine qui couve dans tous les pays contre le gouvernement anglais, éclatera violemment. Ce jour là, la nation anglaise tout entière sera châtiée et les fautes commises par les hommes orgueilleux et de mauvaise foi qui la dirigent seront enfin cruellement expiées.
 J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

— Samedi dernier, à six heures du matin, la dévouille mortelle de M^{me} de Lamartine arrivait à Macon. Toute la famille, les fonctionnaires du chef-lieu, des déléguations d'ouvriers, attendaient à la gare l'arrivée du convoi. A huit heures, on se mit en route pour l'éternelle demeure. En passant devant Montereau, cette propriété de M^{me} de Lamartine, le convoi fut arrêté par le village tout entier, qui, précédé du curé de la paroisse, était venu au devant du cortège funèbre. La voiture mortuaire fut obligée de faire halte, le drap noir fut écarté, et le curé fit l'absoute sur la grande route, au milieu des pleurs des assistants, vignerons, journaliers, femmes, enfants, tous ces pauvres gens qui appelaient M^{me} de Lamartine la sainte femme et qui avait rafraîchi la céleste rosée de sa bienfaisance. Le cortège se remit en marche, arrêté à chaque village par la pieuse reconnaissance des habitants.

Quand le char fut en vue de Milly, cette terre natale de l'illustre écrivain, vendue dans ces dernières années, une foule nouvelle apparut, rangée le long de la haie, et qui éclata en cris et en gemissements. Spectacle lugubre et pourtant plein de consolation! Le désespoir de ces populations éplorées était la plus éloquente attestation de dévouement, le remerciement suprême de toute une contrée reconnaissante. A Beauvillain, village situé à une lieue de Saint-Point, la population, à genoux sur les bas-côtés de la route, implora MM. d'Esgrigny et de Ronchard, qui accompagnaient le corps, pour que le cercueil entrât dans l'église et qu'une messe fût dite à l'intention de l'illustre morte. Comment ne pas se rendre aux vœux de ces braves gens?